

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOOS

SEANCE DU 07 JUIN 2016

CONVOCATION DU 31 MAI 2016

L'an deux mille seize, le mardi 07 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme TIERCELIN Françoise,

Présents : Mme TIERCELIN F., M. PESQUEUX G., Mme PRIEUR B.,
Mme DEMANGEL C., M. GRISEL B., Mme LEPENNETIER Christine,
M. LEFEBVRE Michel, M. MANESSIEZ Daniel, M. LARQUET Daniel,
M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme DE LA FARE Claudine,
M. RIBEIRO Alain, Mme LEPILLER Françoise, M. GRISEL Valentin,
M. BOURRELLIER Thierry, Mme LION Patricia ; M. SORET Yves ; Mme
JAMELIN Magali

Absents excusés Mme MORLET Marie-Laure, Mme MARIE Virginie,

Absents : M. MAUCONDUIT Yann ; M. CAILLAUD François ;

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des Collectivités
Territoriales,

Mme MORLET Marie-Laure Pouvoir à Mme TIERCELIN Françoise

Secrétaire de séance : Mme LEPENNETIER Christine

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2016
2. Financement- Construction d'une école maternelle
3. Attribution des marchés- Construction d'une école maternelle
4. Dénomination de la future école maternelle
5. Attributions des marchés- Restructuration de la salle polyvalente et construction d'une annexe sportive 2
6. 13^{ème} tranche d'effacement du réseau d'éclairage public- Rue des Canadiens- Avenant à la convention financière- Eff-2012-2013-76116-429
7. 13^{ème} tranche d'effacement du réseau d'éclairage public- Rue de Rouen- Avenant à la convention financière- Eff+ Ep-2013-2013-76116-2544
8. Projet d'effacement des réseaux et d'éclairage public- Rue des Canadiens- Projet :Eff+Ep-2014-0-76116-4637
9. Projet d'effacement des réseaux et d'éclairage public- Rue de la Chesnaie- Projet :Eff+Ep-2014-0-76116-4638
10. Projet d'effacement des réseaux et éclairage public- Rue du Bocage- Projet-Renfo+Ep-2014-0-76116-4639

- 11. Subvention aux associations
- 12. Adhésion au partenariat permettant de valoriser les certificats d'économie d'énergie-
Avenant à la convention
- 13. Informations diverses

Mme LEPENNETIER Christine est désignée par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H35

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Financement- Construction d'une école maternelle.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'une nouvelle école maternelle de 6 classes qui sera implantée Rue des Canadiens.

Mme le Maire rappelle que ce projet est engendré d'une part par un accroissement de la population et d'autre part, par le besoin de répondre aux normes PMR, dont le coût aurait été trop important dans l'ancien bâtiment.

Le futur projet comprendra : 6 classes, une restauration scolaire, une salle d'activités, une garderie.

La décomposition du coût du projet est la suivante :

-Coût des travaux :	2 873 000.00 €
-Maîtrise d'œuvre :	206 966.00 €
-Sondage géotechnique	4 339.00 €
-Contrôle technique et SPS	11 475.00 €
 Soit un coût total de l'opération de	 3 095 780.00 € HT
 Subvention au titre de la DETR (1 ^{ère} et 2 ^{ème} part (25%))	 437 913.75 €
Fonds de soutien à l'investissement public	619 156.00 €
Subvention du département de la Seine-Maritime	256 000.00 €
Métropole- FAI 2016, 2017 et 2018	86 283.00 €
Métropole Rouen Normandie- FSIC (Construction d'un bâtiment et aménagement de l'espace public)	134 216.00 €

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 mars 2016,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, abstention : 1)

- Approuve le projet présenté et l'enveloppe financière ci-dessus
 - Sollicite une aide auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
 - Sollicite une aide auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public
 - Sollicite une subvention auprès du Département de la Seine- Maritime
 - Sollicite la Métropole au titre du fonds d'aide à l'investissement des communes de moins de 4500 Habitants et au titre du fonds de soutien aux investissements communaux.
- Précise que le montant de l'opération sera inscrit au Budget primitif 2016- Art 2313

Le montant sera financé par des fonds propres et par un emprunt.

M. LARQUET fait remarquer que l'estimation évolue avec un financement supplémentaire de la Métropole.

Mme le Maire signale qu'effectivement la Métropole a mis en place un fonds de soutien à l'investissement auquel la commune peut prétendre.

3. Attribution des marchés- Construction d'une école maternelle

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une nouvelle école maternelle de 6 classes qui sera implantée Rue des Canadiens.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22 4°

Vu l'ancien Code des marchés publics et notamment son article 28

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 26 mai 2016,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 1)

Le Conseil Municipal décide :

-D'autoriser Mme le Maire à signer les marchés publics suivants :

Lot N°1 : Terrassement- Gros œuvre-VRD : Entreprise T2C, 473 Rue des Manets, 76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE, pour un montant de 915 719.58 €

Lot N°2 : Couverture-Etanchéité: Entreprise SMAC, Agence Normandie, 136 Rue du Bois des Coutures, 76410 CLEON, pour un montant de 194 826.35 €

Lot N°3: Revêtements de façades avec ITE : SAS MORIN, 290 Rue Albert Santos DUMONT, Parc des activités du Long Buisson, Guichainville- BP 163- 27001 EVREUX Cedex pour un montant de 297 001.40 €

Lot N°4 : Menuiseries extérieures aluminium- PVC- Serrurerie : SAS MARCHAND Miroiterie, Avenue Normandie Sussex, BP 70, 76202 Dieppe Cedex, pour un montant de 258 883.00 €

Lot N°5 : Menuiseries intérieures Bois : SNER SAS, ZA « Porte de la Suisse Normande », Allée des Cindais, 14320 SAINT ANDRE SUR ORNE pour un montant de 147 155.80 € (dont 494€ pour la prestation supplémentaire éventuelle N°1)

Lot N°6 : Plomberie- Sanitaires- Chauffage- Traitement de l'air : BUQUET SAS, Parc Technologique du château d'Aplemour- 76700 SAINT LAURENT DE BREVEDENT pour un montant de 325 800.00 €

Lot N°7 : Electricité CFO/CFA : AVENEL S.A.S, 1 Rue Lucien Fromage- BP 141- 76161 DARNETAL pour un montant de 129 610.00 €

Lot N°8 : Cloisons Doublages- Plafonds: SAS BTH, 9 Voie du 10 mai 1981, BP 327 – 27103 VAL DE REUIL CEDEX pour un montant de 51 762.70 €

Lot N°9: Carrelage- Faïence : SAS BONAUD, Rue Henri Becquerel, ZI N°2 Extension, Parc d'activités de la Forêt, BP 4022- 27040 EVREUX CEDEX, pour un montant de 48 829.77 €

Lot N° 10: Sols souples- Peinture- Nettoyage: SAS BONAUD, Rue Henri Becquerel, ZI N°2 Extension, Parc d'activités de la Forêt, BP 4022- 27040 EVREUX CEDEX, pour un montant de 96 961.21 €

Soit un total de 2 466 549.81 € HT.

-Dit que les dépenses seront inscrites au budget communal section d'investissement (art 2313- OP 22)

M. LARQUET signale que le montant des marchés est inférieur à l'estimation, ce qui laisse une somme disponible.

Mme le Maire précise qu'un avenant sera nécessaire pour la gestion des eaux pluviales puisque le dossier est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau. Par conséquent, la somme disponible servira aux éventuels avenants et à diminuer l'emprunt.

Mme le Maire ajoute que le dossier loi sur l'eau est en cours de réalisation.

Mme PRIEUR demande si les entreprises retenues sont connues. M. GRISEL Bruno répond que certaines ont déjà travaillé pour la Mairie, d'autres non. L'étude des offres a été faite par l'agence d'architecture.

Mme LEPILLER rappelle que les critères de sélection des offres sont établis par la municipalité et que la commission d'appel d'offres a choisi les entreprises en fonction des critères établis.

4. Dénomination de la future école maternelle- Rue des Canadiens

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de choisir une nouvelle dénomination pour la future école maternelle Rue des Canadiens afin qu'il y ait une distinction avec le groupe scolaire actuel qui se dénomme M. GENEVOIX ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L421-24,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de dénommer l'école maternelle Rue des Canadiens : L'école « le Petit Prince ».

Mme le Maire précise que le nom a été proposé aux enseignants et à Mme l'inspectrice qui sont d'accord.

5. Attribution des marchés- Restructuration de la salle polyvalente et construction d'une annexe sportive 2

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une annexe sportive et le projet de restructuration de la salle polyvalente :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22 4°,

Vu l'ancien Code des marchés publics et notamment son article 28,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 12 mai 2016,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 1)

Le Conseil Municipal décide :

-D'autoriser Mme le Maire à signer les marchés publics suivants :

Lot N°1 : VRD : Entreprise FIZET, 2006 Route de Dieppe, 76230 QUINCAMPOIX, pour un montant de 82 828.80 € HT

Lot N°2 : Dépollution- Amiante : Entreprise T2C, 473 Rue des Manets, 76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE, pour un montant de 21 943.51 € HT

Lot N°3 : Gros œuvre Maçonnerie- Entreprise BOUQUET- Zac des Bourdines, BP 350, 27203 VERNON CEDEX, pour un montant de 149 953.71 € HT

Lot N°4 : Charpente- Métal- Couverture- Bardage : Entreprise BRAY C.M, 7 Rue Marceau Revert, 76780 NOLLEVAL pour un montant de 437 138.24 € HT

Lot N°5 : Menuiseries extérieures- Serrurerie : S.I.B VASCART- DELAMARE SAS, 94 Rue Louis Blériot- Zone eurochannel, 76370 NEUVILLE LES DIEPPE, pour un montant de 89 802.00 € HT

Lot N°6 : Menuiseries intérieures- Cloisons- Doublages- Isolation- Faux Plafonds : Menuiserie DELAUNAY Père et fils, 28 Rue des Sapins, 76000 ROUEN, pour un montant de 158 829.36 € HT (dont 8 300 € pour l'option N°1)

Lot N°7 : Electricité : Entreprise SCAE Hameau de Rolleville, BP 1, 76 680 ST SAENS, pour un montant de 128 047.00 € HT (avec les options N°2, N°3 et N°6)

Lot N°8 : Plomberie- Ventilation : Entreprise ANVOLIA 76, 355 Rue Victor Hugo, Parc Bertel, 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN, pour un montant de 164 584.27 €

Lot N°9 : Revêtement de sols- Faïence : S.A.R.L DOLPIERRE, BP 69, Village des artisans, Le Haut Val, 27110 CROSVILLE LA VIEILLE, pour un montant de 52 721.48 € HT

Lot N°10 : Peinture : S.A.R.L DOLPIERRE, BP 69, Village des artisans, Le Haut Val, 27110 CROSVILLE LA VIEILLE, pour un montant de 40 418.84 € HT

Lot N°11 : Equipement Office : CVFC Normandie équipement : 15 Boulevard Lénine, 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, pour un montant de 23 121.00 € HT.

Lot N°12 : Equipement PMR : A.E.A SARL, ZI du Hagis – Allée Robert Schumann, 88110 RAON L'ETAPE pour un montant de 13 200.00 € HT

Soit un total de 1 362 588.21 € HT.

-Dit que les dépenses seront inscrites au budget communal section d'investissement (art 2313- OP 22)

M. GRISEL Valentin demande pourquoi le montant du lot charpente est si important.

M. GRISEL Bruno lui répond que ce lot comprend la structure métallique et le bardage. Il y a très peu de maçonnerie dans la construction de la salle de sports annexe.

M. GRISEL Valentin demande si le lot équipement office comprend le matériel.

Mme TIERCELIN lui répond que le lot comprend l'équipement avec lave-vaisselle, armoire froide, fourneaux...

M. BOURRELLIER demande si pour l'école maternelle l'équipement de la cuisine est prévu dans un des lots.

Mme TIERCELIN répond que non, il sera passé par la Commune plus tard, mais les éléments ont déjà été déterminés. Le mobilier sera commandé l'année prochaine également.

M. SORET demande si l'enveloppe financière qui avait été déterminée est respectée.

Mme le Maire précise que le montant des marchés est en dessous du budget prévisionnel.

6. 13^{ème} tranche d'effacement du réseau d'éclairage public- Rue des Canadiens-Avenant à la convention financière-Eff-2012-2013-76116-429

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier transmis par le syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime,

Considérant qu'au moment de la signature des conventions, la compétence éclairage publique n'avait pas encore été transférée à la Métropole,

Considérant qu'au moment de la signature des conventions, Orange n'avait pas encore indiqué le type de qualification du réseau de génie civil, la convention a donc été enregistrée par défaut en A alors que la qualification est de type B.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

-Accepte le financement de l'opération réparti de la manière suivante :

Nature et financement des travaux	SDE 76	Métropole	SIERG de Boos via SDE	Participation de la Commune
Réseaux électrique				
160 000.00HT	112 000.00€	48 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Tva récupérée via ERDF				
32 000.00 €	32000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00€
Réseau d'éclairage public				
12 000.00 €	8400.00 €	2400.00 €	1200.00 €	0.00 €
TVA récupérée via FCTVA				
2400.00€	0.00 €	2400.00	0.00 €	0.00 €
Génie civil des réseaux de communications électroniques (convention B)				
33000.00 €	0.00 €		0.00 €	33000.00 €
TVA non récupérable				
6600.00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €	6600.00 €
Sous totaux	152400.00 €	52800.00 €	1200.00 €	39 600.00 €
Total TTC	246 000.00 €			

- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention du 19/09/2013

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une convention qui avait été signée avant le transfert de la compétence à la Métropole. Les travaux ont déjà été effectués. Une participation reste à la charge de la Commune pour le financement du génie civil des réseaux France télécom. Mme LEPENNETIER signale qu'il reste des poteaux Rue des Canadiens qui n'ont pas été enlevés.

M. PESQUEUX répond qu'il va le signaler à l'entreprise.

M. MONNIER ajoute qu'il en reste également un Rue de la Chaussée du Roi.

7. 13^{ème} tranche d'effacement du réseau d'éclairage public- Rue de Rouen-Avenant à la convention financière-Eff+Ep-2013-2013-76116-2544

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier transmis par le syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime,

Considérant qu'au moment de la signature des conventions, la compétence éclairage publique n'avait pas encore été transférée à la Métropole,

Considérant qu'au moment de la signature des conventions, Orange n'avait pas encore indiqué le type de qualification du réseau de génie civil, la convention a donc été enregistrée par défaut en A alors que la qualification est de type B.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal :

-Accepte le financement de l'opération réparti de la manière suivante :

Effacement des réseaux :

Nature et financement des travaux	SDE 76	Métropole	SIERG de Boos via SDE	Participation de la Commune
Réseaux électrique				
30000.00HT	21000 €	9000.00 €	0.00 €	0.00 €
Tva récupérée via ERDF				
6 000.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Réseau d'éclairage public				
3 000.00 €	2 100.00 €	600.00 €	300.00 €	0.00 €
TVA récupérée via FCTVA				
600.00€	0.00 €	600.00	0.00 €	0.00 €
Génie civil des réseaux de communications électroniques (convention B)				
65 00.00 €	0.00 €		0.00 €	6 500.00 €
TVA non récupérable				
1300.00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €	1 300.00 €
Sous totaux	29 100.00 €	10 200.00	300.00 €	7 800.00 €
Total TTC	47 400.00 €			

Eclairage public

Nature et financement des travaux	SDE 76	Métropole	SIERG de Boos via SDE	Participation de la Commune
Participation EP Hors MDE				
12000.00HT	7200 €	2400.00 €	2400.00 €	0.00 €
Participation MDE				
0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Travaux non subventionnables				
0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TVA récupérée via FCTVA				
2400.00€	0.00 €	2400.00	0.00 €	0.00 €
Sous totaux	7200.00	4800.00	2400.00 €	0.00 €
Total TTC	14 400.00€			

- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention du 19/09/2013

8. Projet d'effacement des réseaux et d'éclairage public- Rue des Canadiens- Projet-Eff+Ep-2014-0-76116-4637

Mme le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire Projet-Eff+Ep-2014-0-76116-4637 et désigné Rue des Canadiens (2^{ème} tranche) dont le montant prévisionnel

s'élève à 355 672.92 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 26 010.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 26 010.00 € TTC.
- De demander au S.D.E de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

9. Projet d'effacement des réseaux et d'éclairage public-Rue de la Chesnaie-Projet Eff+Ep-2014-0-76116-4638

Mme le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire Projet-Eff+Ep-2014-0-76116-4638 et désigné Rue de la Chesnaie (version 1.2) dont le montant prévisionnel s'élève à 179 515.20 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 15 750.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 15 750.00 € TTC.
- De demander au S.D.E de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

M. GRISEL Valentin demande quand vont être réalisés les travaux.

Mme TIERCELIN répond que si la Métropole se retire du Syndicat d'énergie, les travaux devront être faits d'ici la fin de l'année.

M. BOURRELLIER signale que des tranchées ont été mal rebouchées.

10. Projet de renforcement du réseau et d'éclairage public- Rue du Bocage- Projet-Renfo+Ep-2014-0-76116-4639

Mme le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire Projet-Renfo+Ep-2014-0-76116-4639 et désigné Rue du Bocage (poste 76116P005 La Croix)(version 1.2) dont le montant prévisionnel s'élève à 170 155.20 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 20 790.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 20 790.00 € TTC.
- De demander au S.D.E de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

M. BOURRELLIER demande si l'ensemble des travaux avait été budgétisé ?

Mme le Maire répond qu'il y avait des travaux inscrits dans les restes à réaliser et les autres ont été programmés dans le budget primitif 2016 qui a été voté.

11. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des Commissions Finances et sports,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

NOM	MONTANT
CCAS	12 000.00 €
Coopérative scolaire école primaire	1150.00 €
Coopérative scolaire école maternelle	1 500.00€
Bibliothèque école primaire	310.00 €
Bibliothèque école maternelle	160.00 €
U.N.C	200.00 €
Football Club de Boos	2 300.00 €
Judo club de Boos	850.00 €
Club des cheveux d'argent	800.00 €
Groupe d'animation de Boos	100.00 €
Boos Volley loisirs	420.00 €
Boos basket Club	1 500.00 €
Centre de loisirs Boésien	7 000.00€
Club de Karaté de Boos	500.00 €
Association Boos Badminton	500.00 €
Boos Hockey Club	700.00 €
Jeux sur seine	300.00 €
Ecole des jeunes sapeurs-pompiers	500.00 €
EAPE	200.00 €

-Décide de ne pas attribuer de subvention en raison d'un montant sur livret trop élevé aux associations suivantes :

-Club de Danse Boésien

- Tennis- Union sportive de Boos

-Comité des Fêtes

-E.B.M.T.T

Soit un total de 30 990.00 €.

Mme le Maire précise qu'il a été décidé en commission Finances de ne pas aider les associations ayant des livrets supérieurs à 10 000.00 €.

M. RIBEIRO demande si la subvention aux jeunes sapeurs-pompiers peut être inscrite dans la délibération. Le Conseil Municipal est favorable au versement de 500.00 € pour cette association. M. RIBEIRO précise qu'il y a 39 jeunes et la formation se fait sur 4 ans.

Mme PRIEUR demande également si une subvention peut être attribuée à l'EAPE. Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une association extérieure. Mme LION précise que l'association œuvre pour l'ensemble du plateau.

Le Conseil Municipal est favorable au versement de 200.00 € pour cette association.

Mme le Maire précise que le montant versé à la coopérative scolaire de l'école primaire a été diminué car la coopérative ne peut plus financer directement les associations qui intervenaient sur le temps scolaire (tennis de table et escrime), c'est donc la commune qui les finance en contrepartie d'une baisse de la subvention à la coopérative.

M. SORET fait remarquer que sur le compte rendu de la commission Finance, il est noté que cette baisse a été décidée en accord avec les enseignants, or la coopérative scolaire est gérée par les parents.

Mme le Maire lui répond que les enseignants sont d'accord sur le montant que versera la commune à la coopérative, par contre, ce n'est pas aux parents de décider du montant des subventions versées par la commune.

M. SORET précise que les enseignants ne sont que des utilisateurs de la coopérative, ce sont les parents qui gèrent celle-ci.

Mme le Maire ajoute que cela a été annoncé en Conseil d'école, où les parents d'élèves sont présents.

Mme le Maire explique que la subvention versée au groupe d'animation a été diminuée car ils ne souhaitent plus organiser le salon des peintres, manifestation qui était déficitaire. C'est la commission animation qui va s'en charger.

Mme le Maire précise qu'il a été décidé en commission Finances de ne pas donner une suite favorable à la demande exceptionnelle du Volley loisirs.

M. SORET demande pourquoi le comité des fêtes n'a pas de subvention, car même si le critère du livret est à prendre en compte il est à relativiser avec le budget de l'association.

M. SORET demande comment l'association va être informée de l'avancement de sa demande.

Mme TIERCELIN répond qu'il n'y a pas eu de demande particulière faite par l'association.

Mme LEPENNETIER rappelle que le comité des fêtes a par le passé pu être légèrement déficitaire, c'est pourquoi la commune avait pris en charge le feu d'artifice.

Mme PINEL précise que le solde de leur livret ajouté à celui de leur compte courant leur permet de fonctionner pendant une année sans recette.

Mme Le Maire rappelle que le projet des classes de découvertes fera l'objet d'une autre délibération. Elle précise que cette année le séjour à la mer sera remplacé par une activité cirque.

Mme DEMANGEL propose qu'un courrier soit envoyé aux associations qui n'ont pas eu de subvention cette année, afin de les informer qu'elles peuvent faire une demande pour l'année suivante.

12. Adhésion au partenariat permettant de valoriser les certificats d'économie d'énergie- Avenant à la convention

Mme le Maire présente au Conseil Municipal, le projet d'avenant à la convention signée avec la Métropole et ENC'CERT dans le cadre de la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Il était prévu dans la convention cadre que les modalités de valorisation des CEE s'appuieraient sur le cours d'un référentiel national EMMY. Cependant au regard de l'évolution du prix d'échange réel des CEE, le recours à l'indicateur EMMY ne semble plus adapté et met en péril l'équilibre financier de la société ENR'Cert.

La Métropole propose donc de modifier les termes de la convention tripartite par avenant.

Vu la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite grenelle II),

Vu la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, créant une nouvelle obligation CEE dédiée au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique, et prévoyant une 4^{ème} période d'obligations de 2018 à 2020,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 29 juin 2015 approuvant le partenariat avec ENR'Cert et notamment la convention cadre de partenariat ainsi que les conventions tripartites d'adhésion à intervenir (communes et organismes publics).

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 septembre 2015,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 23 mars 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer l'avenant au dispositif de valorisation des certificats d'économie d'Énergie.

13. Informations diverses

Association Manger la vie :

L'association remercie la municipalité pour son soutien lors de l'organisation de la marche nordique qui a eu lieu le 09 avril 2016.

Mme le Maire ajoute qu'un concert sera également donné le 02 juillet à la salle polyvalente.

Syndicat mixte de gestion de l'aéroport

Suite à l'invitation envoyée à M. MARUT pour venir discuter de l'avenir de l'aéroport, il a répondu qu'il était intéressé pour se déplacer en Conseil Municipal.

Réunion publique Contournement Est-

Mme le Maire remercie les personnes qui se sont déplacées à la réunion publique.

Remerciement :

Mme le Maire fait la lecture du mot de remerciement de la Famille DEMANGEL pour le soutien lors du décès de Mme DEMANGEL Colette.

PISCINE

M. LARQUET demande si Mme le Maire a des nouvelles de la piscine.

Mme le Maire répond qu'un article est paru dans la presse, sur une éventuelle prise de compétence piscine de la Métropole.

Mme LION souhaite savoir si la Métropole va reprendre les piscines en projet.

M. SORET précise qu'il y a un projet à la Grand-Mare et qu'il ne voit pas la ville de Rouen le financer, il y a également la piscine de Bihorel qui doit être remise aux normes. Il y a donc une opportunité qu'il faut saisir.

Ancienne gendarmerie

M. RIBEIRO demande à qui elle appartient.

Mme le Maire répond qu'elle est encore au bailleur (Seine-Habitat) jusqu'en 2024.

Mme le Maire signale que le bailleur devait rénover les logements et les attribuer en septembre octobre, mais considérant que les travaux n'ont pas commencé, il paraît difficile d'envisager une remise sur le marché à la date initialement prévue.

Forum des associations

M. PESQUEUX demande pourquoi la date a été changée dans le journal.

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'un souhait des associations car les forums sur les autres communes ont lieu à cette date.

M. PESQUEUX exprime son mécontentement car cela perturbe l'organisation de la fête de la moisson.

Fête de la musique

Mme PINEL rappelle que le 24 juin il y aura des concerts à la salle polyvalente pour la fête de la musique.

Déchetterie

M. PESQUEUX demande si un courrier peut être adressé à la Métropole afin de revoir les horaires d'ouverture et demander une ouverture toute la semaine pendant la période estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H15.

Le Maire,

Françoise TIERCELIN